

LES DÉPUTÉ.ES LFI-NUPES EN SOUTIEN AUX OPPOSANTS AU LYON-TURIN



**Mathilde
Panot**
Présidente Groupe
LFI-NUPES

**Jean-François
Coulomme**
Député de Savoie

**Gabriel
Amard**
Député du Rhône

JOURNÉE DU 25 FÉVRIER 2023

MATHILDE PANOT, JEAN-FRANÇOIS COULOMME, GABRIEL AMARD DANS LA VALLÉE DE LA MAURIENNE POUR DÉFENDRE L'EAU ET LE VIVANT

EDITO

PAR GABRIEL AMARD

Le projet de construction de tunnels ferroviaires transfrontaliers et de leurs accès en vue de l'ouverture de la nouvelle ligne ferroviaire entre Lyon et Turin est prévue depuis les années 1990. Les décideurs de ce projet semblent s'enliser dans une volonté démesurée de le voir se réaliser alors même que tous les hauts fonctionnaires ont désavoué ce projet le jugeant coûteux et inutile : La haute administration, le Conseil Général des Ponts et Chaussées, l'Inspection des finances, la Cour des Comptes ... 264 km de tunnels pour 30 milliards de travaux.

Les craintes de ces hauts fonctionnaires semblent être confirmé par les associations de protection de l'environnement, les syndicats de cheminots, les experts hydrogéologues qui alertent depuis des années sur la démesure de ce projet et désormais sur son irrégularité.

Le Lyon-Turin est en totale contradiction avec plusieurs dispositions des lois sur l'eau et l'article 5 de la charte de l'environnement. Les articles L.1321_2 et R. 1321-13 du code de la santé publique dictent l'interdiction des constructions, des excavations du sol et du sous-sol, des forages quand ils sont rapprochés des périmètres de captage d'eau potable à usage domestique. Ainsi, ce projet est hors-la-loi car le tracé de la ligne, et donc les déclarations d'utilité publique déposées par l'entreprise TELT traversent au moins 19 périmètres de captage d'eau potable, dont 9 rapprochés dans les communes de Avrieux, Bramans, Modane, Orelle, Saint-André. Ce projet est donc en contradiction avec les lois sur l'eau dans la vallée de la Maurienne, les massifs de la Chartreuse, de l'Epine, de Belledonne, du Glandon et d'Ambin.

Le 5 septembre 2022 avec l'ensemble des groupes et députés signataires avons déposé une demande de proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête portant sur le non-respect de la législation et des réglementations relatives à l'eau. Dans la continuité de notre engagement aux côtés des opposants à ce projet écocide, nous allons, avec Mathilde Panot, Présidente du groupe LFI-NUPES à l'Assemblée nationale, Jean François Coulomme, Député de Savoie nous rendre une journée dans la vallée pour soutenir et rencontrer celles et ceux qui font vivre les luttes pour faire respecter les réglementations sur l'eau dans la vallée.



Le Lyon-Turin est contraire aux lois sur l'eau

Ce projet est contraire à l'article 5 de la Charte de l'environnement qui dispose que "Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage"

Le Lyon-Turin contraire à la directive cadre sur l'eau

Les travaux prévus par la société TELT sont contraires à la directive cadre sur l'eau puisque les détériorations des masses d'eau ne sont pas autorisées par la directive. (les dérogations prévues aux paragraphes 6 et 7 de l'article 4 de la directive ne sont pas de nature à autoriser le projet Lyon-Turin et à autoriser ses travaux.) - Le paragraphe 6 évoque les détériorations temporaires de l'état des masses d'eau dues à des causes naturelles ou de force majeure, exceptionnelles ou non prévisibles, comme des sécheresses prolongées ou des accidents. Le paragraphe 7 souligne que les États membres ne commettent pas d'infraction lorsque le non-rétablissement de l'état des masses d'eau a pour cause le changement des caractéristiques physiques d'une masse d'eau de surface ou de changements du niveau des masses d'eau souterraines ou que l'échec des mesures de prévention "résulte de nouvelles activités de développement humain durable".

Le Lyon-Turin est un projet inutile et couteux

il y'a déjà une ligne existante permettant le report modal d'au moins 800 000 à 1 million de camions rendant inutile ce projet. La ligne existante a été modernisée à hauteur d'un milliard d'euros. Au milieu des années 1980, la ligne existante entre la France et l'Italie accueillait environ 150 trains par jour dans les deux sens confondus. Aujourd'hui, elle en accueille 26. le coût du projet a largement dépassé les premières prévisions budgétaires. De 3 milliards d'euros environ en 1991 d'après le schéma national des LGV. Le projet est estimé à près de 30 milliards. L'utilisation de la ligne et des tunnels existants est une option alternative constituant une option "environnementale sensiblement meilleure" (paragraphe 7 de l'article 4 de la directive) que l'actuel projet, ce qui rend celui-ci non conforme au droit européen. La Fédération Nationale des Transporteurs Routiers est pourtant favorable à l'utilisation de la ligne existante : elle a envoyé en février 2019 un courrier co-signé avec l'association Les Amis de la Terre à Elisabeth Borne pour demander la mise en place de navettes de fret ferroviaire.



PROGRAMME JOURNÉE 25 FÉVRIER 2023



MODANE - VILLARODIN- SAINT-JEAN DE MAURIENNE -CHAMBÉRY

- **Panorama sur les dégâts environnementaux**
- **Rencontre avec les experts citoyens du dossier Lyon-Turin**
En présence de la presse à Villarodin-Bourget à 14h15 salle communale du Bourget
- **Évaluation de l'impact du tracé du Lyon-Turin**
- **Rencontre avec les Associations, Organisations et Collectifs**



CONFÉRENCE DE PRESSE

À CHAMBÉRY

18h - 6 Faubourg Maché 73000 Chambéry

Permanence parlementaire de Jean François Coulomme

- **Mathilde Panot, Jean-François Coulomme, Gabriel Amard**
- **Prises de parole des associations, organisations, experts ...**



19 H : MEETING POUR NOS RETRAITES

RÉUNION PUBLIQUE

**POUR
NOS RETRAITES!**



**25
FÉVRIER**

19H

**AVEC
MATHILDE PANOT | JEAN-FRANÇOIS COULOMME**

CHAMBÉRY
SALLE JEAN RENOIR



CONTACTEZ-NOUS !

Contact presse :

Allan Brunon :

allan.brunon@clb-an.fr / 06 59 18 39 44

Vivien Rebière :

viven.rebiere@clb-an.fr / 06 32 60 18 31